	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 24156
---	--	----------------------------

SEANCE du : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOQUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROUSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROUSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Cession d'un terrain situé rue du rail à Deux-Sèvres Habitat : rectification

Anne-Marie BARBIER présente le dossier.

Par délibération en date du 14/11/2022 le Conseil Municipal avait acté la vente d'un terrain d'une superficie de 4557 m², rue du Rail à Deux-Sèvres Habitat pour la construction de 11 logements individuels dans le quartier de la Gare. Suite à l'avancée des études, la parcelle à céder, est désormais cadastrée AR173 et a une contenance de 3972m²

Il convient donc de remplacer :

- CEDER un terrain d'environ 4 557 m² (à confirmer après bornage) à Deux-Sèvres Habitat au prix de VINGT CINQ EUROS le m²

Par :

- CEDER un terrain de 3 972 m² à Deux-Sèvres Habitat au prix de VINGT CINQ EUROS le m² soit QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE TROIS CENT EUROS (99 300 €)

De plus, par délibération en date du 14/11/2022, le Conseil Municipal avait validé l'octroi d'une subvention d'équilibre.

Il convient donc aussi de remplacer :

- AUTORISER le versement d'une subvention foncière de 113 925 € à DSH, en complément de ses autres financements afin de permettre au bailleur d'équilibrer cette opération. La subvention correspond au prix de vente.

Par

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_156-DE
 Date de télétransmission : 19/09/2024
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

- AUTORISER le versement d'une subvention foncière de 99 300 € à DSH, en complément de ses autres financements afin de permettre au bailleur d'équilibrer cette opération. La subvention correspond au prix de vente

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

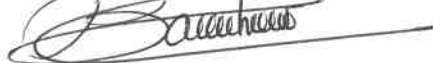
- **DE CEDER** un terrain d'environ 3 972 m² à Deux Sèvres Habitat au prix de VINGT CINQ EUROS le m², soit QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE TROIS CENT EUROS (99 300 €)
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention foncière de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE TROIS CENT EUROS (99 300 €)
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération y compris l'acte notarié.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240919-DG_DEL_2024_156-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024